

## Correspondance

*Nouvelles annales de mathématiques 2<sup>e</sup> série*, tome 3  
(1864), p. 284-286

[http://www.numdam.org/item?id=NAM\\_1864\\_2\\_3\\_284\\_1](http://www.numdam.org/item?id=NAM_1864_2_3_284_1)

© Nouvelles annales de mathématiques, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## CORRESPONDANCE.

---

*Extrait d'une Lettre de M. FRENET, professeur à la  
Faculté des Sciences de Lyon.*

« Permettez-moi de recourir à la publicité de votre excellent journal pour une petite question de priorité. Dans le beau *Traité de Calcul différentiel* que vient de publier M. Bertrand, on trouve, n<sup>o</sup> 590, des formules relatives aux courbes à double courbure, et qui sont l'expression du théorème que voici :

» *Le rapport des flexions d'une courbe en un point*  
» *est égal au rapport des accroissements que subissent,*  
» *en passant de ce point à un point infiniment voisin,*  
» *les cosinus des angles d'une droite quelconque avec la*  
» *tangente et l'axe (\*)*. »

---

(\*) L'axe est ici la perpendiculaire au plan osculateur (*Thèse*, p. 35).

» Ces formules, attribuées par M. Bertrand à M. Serret, je les ai revendiquées pour mon compte dans un travail qui fait partie du tome XII des *Nouvelles Annales de Mathématiques*. Il est vrai que ce volume est celui de l'année 1853, tandis que l'extrait d'une lettre, où M. Serret les a démontrées pour la première fois, figure dans l'édition du grand ouvrage de Monge (p. 561), publiée par M. Liouville en 1850. Mais je renouvelle ici une affirmation déjà consignée dans le tome XII des *Nouvelles Annales*, et que le témoignage de M. Liouville appuierait au besoin : c'est que, dès l'année 1847, l'illustre rédacteur du *Journal de Mathématiques* avait entre les mains un manuscrit de moi contenant ces formules et plusieurs de leurs conséquences. Aussitôt que la nouvelle édition de l'œuvre de Monge me fut connue, et ce ne fut qu'en 1852, j'adressai une réclamation à M. Liouville, qui voulut bien l'accueillir et fit insérer mon travail dans le journal qu'il dirige. Toutefois, je suis bien loin de m'étonner que M. Bertrand, dont j'ai d'ailleurs personnellement éprouvé l'esprit de justice et l'extrême obligeance, ait pensé que M. Serret avait le premier donné ces formules, car il a ignoré jusqu'ici l'existence de tout document imprimé sur ce sujet-là antérieurement à 1850. Mais la vérité est qu'il existe un tel document, dont l'impression remonte au mois de juillet 1847 ; c'est le programme même de la Thèse dont le *Journal de Mathématiques* de 1852 contient le résumé. Dans l'exemplaire de ce programme que j'ai l'honneur de vous envoyer avec cette lettre, vous trouverez, Monsieur le Rédacteur, l'énoncé littéral du théorème que je cite en commençant, théorème qui n'est que la traduction géométrique de mes formules, et dans l'expression duquel M. Serret s'est naturellement rencontré avec moi, en écrivant une des Notes dont il a enrichi la sixième

édition du *Traité élémentaire* de Lacroix (\*). Cette pièce imprimée, que je remets en vos mains, et qui porte une date irrécusable, me paraît justifier pleinement ma réclamation de priorité. »

*Note du Rédacteur.* — *Thèse sur les fonctions qui servent à déterminer l'attraction des spheroides quelconques; par F. FRENET, ancien élève de l'École Normale, professeur de Mathématiques spéciales au collège royal de Toulouse. Toulouse, typographie de A. Chauvin et C<sup>ie</sup>, 1847, in-4 de 36 p.* A la page 35 commence le *Programme d'une Thèse sur quelques propriétés générales des courbes à double courbure*. Le théorème revendiqué se trouve au premier alinéa dans les termes cités plus haut. La réclamation de M. Frenet est donc parfaitement fondée. Il est fâcheux que M. Frenet ait été moins explicite dans l'extrait qu'il a donné en 1852. Pour qu'un théorème frappe l'esprit du lecteur, il faut qu'il soit énoncé, et il ne suffit pas qu'on puisse le conclure du rapprochement de quelques formules.

---

---